

SURRE S.A.
B.P. 521

L- 2015 Luxembourg

Luxembourg, le

Recommandé

La Commune d'Esch

B.P. 145

L - 4002 ESCH

déclare vouloir céder, conformément à l'article 6 des statuts coordonnés au 16 juin 1989 de Surré S.A., ses 200 actions qu'elle détient dans la société Surré S.A. à la société LuxEnergie S.A.. Le prix total de la transaction est de 164.264 euros, donc 821,32 euros par action.

Pour la Commune d'Esch



[Handwritten signature]
I.T.A.

ENERGIE

CE

L09.
PWS/MFE

Administration Communale
d'Esch/Alzette
B.P. 145

L - 4002 ESCH/ALZETTE



Luxembourg, le 2 septembre 2009

Objet: Offre de rachat

Mesdames, Messieurs,

Comme suite à l'accord de principe donné par le conseil d'administration de Surré S.A. lors de sa réunion du 31 mars 2009 pour la cession à LuxEnergie des actions détenues dans Surré S.A. par les différents autres actionnaires, LuxEnergie vous propose le rachat de vos 200 actions au prix total de 164.264 euros. Cette offre se base sur la valorisation de Surré S.A. s'élevant à 1.987.577 euros et votre taux de participation de 8,264 %. La valeur de 1.987.577 euros a été confirmée par l'analyse de Monsieur Paul Laplume de la société XINEX dans son rapport du 16 avril 2009.

Nous vous prions de bien vouloir faire votre déclaration de cession par lettre recommandée, conformément à l'article 6 des statuts coordonnés au 16 juin 1989 de Surré S.A., à l'adresse suivante : Surre S.A., BP 521, L-2015 Luxembourg, et ceci pour le 16 octobre 2009 au plus tard. Un conseil d'administration de Surré S.A. sera convoqué après le 16 octobre pour agréer la cession.

Cette offre vaut seulement pour la cession de l'intégralité des actions non détenues par LuxEnergie.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paul WEIS
Administrateur délégué

Romain BECKER
Président du conseil d'administration

Annexe : Déclaration de cession